

Communiqué

Prorogation du délai de dépôt des offres relatives à la convention « obsèques »

Le Consulat d'Algérie à Nantes porte à la connaissance des sociétés des pompes funèbres souhaitant participer à la consultation n° 01/CAN/2020 relative à la conclusion d'une convention pour assurer le rapatriement des dépouilles mortelles des ressortissants algériens décédés dans les régions Pays de la Loire et Bretagne ainsi que les départements des Deux Sèvres (79) et la Vienne (86), que le délai de dépôt des offres est prorogé jusqu'au 31/10/2020.